

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt six juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

20 juin 2014

A l'exception de :
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Date du
Conseil Municipal

26 juin 2014

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

32/ CULTURE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE : AIDE A LA PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA MISSION DE PREFIGURATION DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ---- 33

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSÉ :

La Ville de Pornichet a décidé de rejoindre un groupement de neuf communes et d'intégrer le dispositif départemental du Projet Culturel de Territoire afin de mener une réflexion prospective sur les enjeux culturels de ce bassin et sur les leviers de collaborations et de mutualisations.

Dans le cadre de la réflexion autour du Projet Culturel de Territoire (PCT), la réalisation d'une mission d'étude, de conseil et d'actions sur les dynamiques culturelles existantes a été confiée à l'agence de conseil Sirventès.

En intégrant ce dispositif, la Ville de Pornichet s'engage notamment sur une étude complémentaire à la mission de conseil et d'étude-action sur les dynamiques culturelles dans l'agglomération nazairienne déjà mise en route par l'agence Sirventès.

Le coût de 5 040 € TTC de cette étude complémentaire est à la charge de la Ville de Pornichet, les autres communes ayant déjà contribuées dans le cadre d'un groupement de commandes.

Un concours financier à hauteur de 50% du coût total de la mission est proposé par le Conseil Général de Loire-Atlantique.

La demande d'aide auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique porte donc sur un montant de 2 520 €.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1^{ère} adjointe
au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter le concours financier du Conseil Général de Loire-Atlantique.

DELIBÉRATION :

⇒ Vu le dossier de demande de subvention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter le concours financier du Conseil Général de Loire-Atlantique pour la mission de préfiguration du projet culturel de territoire à hauteur de 2 520 € et à signer tout document ou convention utile à son exécution.
- Précise que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



Handwritten signature in blue ink
1^{ère} adjointe au Maire